



M E T P A R K

Date de télétransmission :	4 mars 2026
Date de retour de l'acte :	4 mars 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260304-1250-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 4 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etaient excusés et représentés :

M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS.

La séance est ouverte

Affaire 2026/02/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2026

PV N° 2026/01

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Madame Béatrice de FRANÇOIS
Madame Géraldine AMOUROUX
Monsieur Patrick BOBET
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Stéphane MARI
Monsieur Patrick PAPADATO
Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs excusés :

Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est présent pour la DGFIP :

Monsieur Thierry MOUGIN, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilité

Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilité

Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est excusé pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général

Madame Céline BORDIN-MORA, directrice financière

Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation

Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique

Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative

Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique

Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication

Madame Solenne VILLEGGER, cheffe du pôle communication

Monsieur Arnaud RAQUIN, responsable du service commercial

Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière

Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

Info/2026/01/01 : information concernant la passation et l'exécution des marchés passés par la Régie

Mme HATINGUAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié 11 marchés dont 4 relatifs à des opérations de travaux, 1 concession de service, 3 avenants, 6 bons de commande pour l'activité du SPIC et 7 pour le SPA. Les tableaux sont joints à l'information.

Info/2026/01/02 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique qu'il propose de faire un point sur l'année 2025. Au 31/12/2025, le nombre d'abonnés s'élève à 9 357, + 100 abonnés supplémentaires par rapport à fin 2024. Les abonnés se décomposent de la manière suivante : 7 833 abonnés VL, 185 abonnements motos, en progression de 6 %, 606 abonnements vélos, en progression de

13 % et 703 autres abonnements. L'abonnement pour personne à mobilité réduite avec une réduction de 40 % mis en place sur certains parkings de l'hypercentre de Bordeaux a été souscrit par 17 usagers. 140 abonnés bénéficient de l'offre seconde voiture avec une réduction de 50 % pour les résidents bordelais, en progression de 31 % par rapport à 2024. Suite à la demande de M. PAPADATO, il a été inséré dans cette information l'évolution mois par mois du nombre d'abonnés seconde voiture sur Bordeaux. Le nombre d'amodiés est de 1 789.

Au total, au 31/12/2025, 11 146 usagers sont sous contrat, + 171 par rapport au 31/12/2024. La performance est assez remarquable dans le contexte actuel au niveau national et local.

Pour ce qui est de la fréquentation horaire, la Régie a comptabilisé 2,3 millions d'entrées horaires en 2025 au lieu de 2,4 en 2024, - 2 %. METPARK enregistre une baisse mais celle-ci est bien moindre que chez les autres opérateurs au niveau national qui perdent plutôt entre 4 et 5 points. Il précise que la Régie a été impactée par des fermetures totales ou partielles de certains parkings.

La fréquentation abonnés est également en recul de 4 % par rapport à 2024. Au cumul, la Régie a accueilli en 2025 3,6 millions d'usagers contre 3,7 en 2024. Cette baisse de 2,7 % reste contenue.

Le chiffre d'affaires s'élève à 25,8 M€, + 1 M€ par rapport à 2024, soit + 4 %. Ce résultat est pratiquement identique aux prévisions faites lors de l'établissement du budget. 4 parkings ont réalisé plus de 2 M€ de chiffre d'affaires et représentent 36 % du chiffre d'affaires total. Sur 32 parkings, 4 parkings représentent plus du tiers du chiffre d'affaires. Il insiste sur ces chiffres car il faut être vigilant sur ces sites qui permettent à la Régie de faire vivre et exploiter les 20 autres parkings qui sont déficitaires.

En ce qui concerne la fourrière automobile, le nombre de véhicules entrés sur l'année 2025 est nettement plus élevé qu'en 2024 car cette dernière avait été amputée pendant le 1^{er} semestre par la fermeture du site fourrière situé dans le parking Front du Médoc. Le service de la fourrière a accueilli 11 476 véhicules en 2025 contre 9 227 en 2024, soit une progression de plus de 24 %. 81 % des enlèvements sont sollicités par les polices municipales et 80 % sont effectués sur la ville de Bordeaux. Parmi les véhicules entrés, 1 167 étaient des 2 roues et 86 % de ces enlèvements ont été réalisés sur la ville de Bordeaux. Il précise que le service de la fourrière a répondu à la demande de la ville centre sur l'enlèvement des 2 roues. En 2025, 70 % des véhicules entrés en fourrière ont été récupérés, ce qui sous-entend, ce qui est une tendance de fond, que 30 % des véhicules ne ressortent jamais. Ils sont soit vendus rarement aux Domaines ou plus souvent détruits. Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à un peu plus de 3 M€, en forte hausse par rapport à la même période que 2024, + 500 000 € de chiffre d'affaires supplémentaires.

Est joint à l'information un tableau donnant la répartition par commune des enlèvements de tous véhicules.

M. le président remercie pour tous ces éléments qui font le bilan de l'année 2025. Le chiffre d'affaires est en hausse mais la fréquentation baisse du fait notamment de la fermeture de 2 parkings, Front du Médoc et République sur une partie de l'année pour ce dernier. Cela veut dire que tant que le MGP, marché de rénovation de certains parkings, est en cours, la Régie enregistrera toujours une potentielle baisse. METPARK s'en sort plutôt bien par rapport à une conjoncture plutôt recherchée de laisser entrer en ville de moins en moins de véhicules. Concernant les demandes faites notamment par M. PAPADATO, c'est bien de les avoir reprises car maintenant, les membres du conseil

d'administration ont des chiffres précis sur tous types de véhicules.

Une vitesse de croisière a été retrouvée concernant la fourrière sur le même rythme que 2023. Il souhaite remercier l'intégralité des agents qu'ils soient du service exploitation, du service fourrière et des services administratifs. Ces résultats sont obtenus que par l'ensemble des agents qui travaillent au quotidien pour le bon fonctionnement des parkings.

Mme de FRANÇOIS précise que les résultats sont bons malgré la conjoncture. C'est une activité compliquée, comme l'a dit M. le président, du fait du souhait de diminuer la circulation des voitures. Heureusement, le lancement de nouvelles offres et de nouveaux produits permet de stabiliser les chiffres. Elle remercie l'ensemble du personnel pour le travail accompli. Il serait intéressant dans les tableaux de cette information d'ajouter 2 sujets : les réclamations et les dysfonctionnements des parcs pour éclairer complètement les administrateurs. Continuez à innover et à porter METPARK.

M. ANDREOTTI répond que d'habitude, un point est fait dans cette information sur les réclamations mais à cette séance, est présenté un zoom spécifique sur le service clients avec un point sur les réclamations.

M. PAPADATO précise s'associer aux remerciements et sur le fait d'avoir pris en compte ses demandes régulières d'amélioration de chiffres. Il demande s'il serait possible d'avoir le chiffre des motos détruites et des voitures détruites. L'information mentionne les chiffres des destructions mais le détail n'est pas donné. Il ne sait pas si ce sont des voitures ou des motos. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le pourcentage de destruction des véhicules légers et des motos entrés en fourrière ? C'est peut-être un détail mais il pense qu'il y a pas mal de 2 roues motorisés qui sont volés et qui ne sont jamais récupérés par leur propriétaire. C'est anecdotique mais cela permettrait de compléter l'information donnée au conseil d'administration.

M. ANDREOTTI répond que sur l'ensemble des véhicules 2 roues et 4 roues, 70 % ont été récupérés, ce qui sous-entend que quasiment 30 % ont été détruits. Il s'engage à lui faire parvenir par mail dès demain la répartition des destructions entre les véhicules VL et les 2 roues. Ces données seront intégrées pour le prochain conseil d'administration. M. LACHAUD, responsable du service de la fourrière, a pris note de cette demande.

M. PAPADATO remercie pour l'envoi de ces informations.

M. le président ajoute qu'il est important que chaque administrateur puisse avoir des informations précises.

Info/2026/01/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que le MGP 1 (Marché Global de Performance) pour la rénovation des parcs Gambetta, République, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale est en cours. Des photos des travaux en cours sur le 3^{ème} parc rénové qui est Porte de Bordeaux sont diffusées. Pour l'instant, le chantier se passe bien et les délais sont tenus. Il rappelle que les travaux se déroulent en site occupé. En effet, l'exploitation du parking est maintenue pendant la durée des travaux sauf cet été où il sera fermé pendant 3 mois. Les travaux se déroulent sur le 4^{ème} niveau qui devrait être réouvert fin mars et le -3 sera réouvert fin avril. Les travaux devraient s'achever début 2027.

La Régie n'a pas connaissance pour l'instant de la date de démarrage des travaux sur Cité Mondiale. Une réunion est prévue la semaine prochaine avec l'AFUL pour définir le

périmètre des travaux et leur répartition financière. METPARK a pour objectif de les démarrer avant l'été.

L'avis de marché a été lancé le 30/12/2025 pour le MGP 2 qui concerne les parcs Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian. Avant le lancement de ce marché, la Régie a rencontré les services métropolitains ainsi que ceux de l'ABF pour la présentation du projet de rampe de mobilités douces sur le parking de la Victoire qui a reçu un bon accueil de la part de ces services ainsi que pour le remaniement des façades du parking Victor Hugo. Cette rencontre a été très positive.

Mme de FRANÇOIS demande si notamment sur le parking Porte de Bordeaux, est-ce que ce sont les voitures qui sont trop larges ou les places qui sont trop étroites ?

M. ANDREOTTI répond que beaucoup de parcs de stationnement ont été construits il y a plus de 40 ans et les voitures à cette époque-là étaient beaucoup plus petites. En effet, chaque fois que la Régie réhabilite ses parkings, METPARK perd 10 % de capacité car les places sont élargies de manière à offrir un meilleur confort aux clients.

M. SEGUIN ajoute que la Régie crée aussi des places « famille » par exemple. Les parkings ont été construits suivant une réglementation de l'époque où la largeur des places était réduite au regard des véhicules. La norme est en train d'évoluer pour tenir compte des nouvelles largeurs des véhicules.

M. ANDREOTTI précise que la réglementation n'avait pas évolué depuis 40 ans et était basée sur des voitures comme la 4L ou la 2 CV alors qu'aujourd'hui, beaucoup de clients possèdent des SUV qui sont plus larges et plus longs.

M. CHAUSSET indique que la réglementation impose un minimum mais rien n'empêche de faire des places plus larges comme sur Victor Hugo qui est très contraint en supprimant 15 à 20 % des places pour améliorer le stationnement.

M. ANDREOTTI répond que c'est exactement ce que METPARK fait lors des réhabilitations. Entre avant et après travaux, la capacité baisse. La Régie est au-dessus de la norme en étant mieux disante que le strict minimum.

Mme AMOUROUX précise que les places de stationnement du parking Grand Parc qui n'est pas ancien sont également contraintes.

M. le président répond que sur ce parking, la Régie a répondu à 2 impératifs : un terrain extrêmement contraint et des demandes de stationnement importantes notamment de la part de la clinique Bordeaux Nord. Aujourd'hui, ce site est relativement plein. Les rampes ne sont pas forcément agréables mais il était indispensable de créer le plus de places possibles.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer que si les places sont plus larges et donc plus confortables, il y a moins de risque pour les voitures et cela peut être attractif.

M. le président ajoute que cela est le cas pour le parking Gambetta. Il a entendu des automobilistes dire que c'est plus agréable de stationner sur ce parc qu'avant.

M. ANDREOTTI précise que la tendance globale est plutôt à la décroissance de la fréquentation et sur Gambetta, il a été retrouvé l'activité d'avant travaux et même au-dessus. Cela veut bien dire qu'un produit plus confort est largement apprécié par les

usagers.

M. le président indique que le soir, la METSTATION de 8 mai 45 est remplie de vélos.

M. SEGUIN précise que les travaux des METSTATION des parkings Victoire et Mérignac sont en cours et devraient être livrées fin février. La METSTATION de Mérignac fera l'objet d'une inauguration le 27 février à 11 H. La METSTATION de PESSAC est en travaux en transformant le local existant et devrait être livrée en avril prochain. La METSTATION du parking centre commercial Mériadeck sera située au même endroit que le local vélos actuel mais en doublant sa superficie et pourra accueillir 150 vélos et 12 vélos cargos. Pour accéder à cette METSTATION située à l'intérieur du parking, il a fallu privatiser une piste de sortie VL. Depuis l'extérieur, les vélos pourront entrer par les pistes partagées des VL en entrée ou en sortie côté tramway. Les travaux devraient démarrer pendant l'été et être réceptionnés début 2027.

M. PAPADATO indique que, comme l'a précisé M. le président, les MESTATION recueillent un vrai succès mais par contre, est-ce que la Régie a eu des remontées de clients qui se plaignent de ne pas avoir trouvé de places dans les METSTATION ? Sur les réseaux sociaux, il semblerait que certaines personnes se plaignent de METSTATION saturées. Le fait de créer de nouveaux sites comme sur Mérignac et Pessac va créer de nouveaux utilisateurs qui lorsqu'ils viendront sur Bordeaux voudront stationner dans une METSTATION. Il a une interrogation sur ce point.

M. ANDREOTTI répond que la seule METSTATION où il y a cette remontée, c'est sur Pey-Berland car ce site peut accueillir une cinquantaine de vélos ; ce site est très contraint. Sur les autres, la fréquentation progresse mais il n'y a pas encore de saturation. METPARK a tout à fait latitude pour réfléchir à la création d'une 2^{ème} METSTATION en supprimant des places VL pour les transformer. Concrètement, sur les autres METSTATION, il y a de la place.

M. le président ajoute que cela est plutôt une bonne nouvelle mais il faut suivre cela de près.

M. ANDREOTTI précise que d'ici l'été, la Régie proposera un stationnement dans les METSTATION à la demi-journée ou à la journée notamment pour les clients qui ne sont pas abonnés. Aujourd'hui, METPARK propose un abonnement dans les METSTATION à 10 € par mois ou à 50 € à l'année. Suite à la demande des administrateurs et notamment de Bordeaux Métropole, la Régie devrait pouvoir proposer ce type de stationnement d'ici l'été avec des dispositifs dématérialisés.

M. SEGUIN indique que, dans le cadre de la concession pour l'exploitation et l'installation de bornes de recharge électrique, 47 points de charge seront installés sur Mérignac et seront mis en exploitation après le passage de la commission de sécurité prévue le 26 janvier qui validera également le nouvel SSI. Les prochaines bornes de recharge seront installées sur Victoire et 8 mai 45.

M. le président précise que des vols de câbles ont commencé à avoir lieu car il y a beaucoup de cuivre dans les gros câbles.

M. CHAUSSET fait remarquer, même si ce point ne concerne pas la Régie, que le chargement des véhicules électriques en centre-ville va commencer à poser problème car les câbles traînent sur le trottoir avec des risques de chute de piétons. En théorie, cela est interdit.

Info/2026/01/04 : informations relatives à la sécurité dans les parkings

M. LORA précise que sur l'année 2025, il a été dénombré 1 154 signalements de population marginale sur les parkings et 338 casses de véhicules. Sur la population marginale, il y a une saisonnalité très différente par rapport aux casses. Le second semestre a été plus soutenu en terme de fréquentation subie dans les parcs même si la Régie a constaté une baisse de 24 % sur cet indicateur et de 35 % par rapport à 2023. Le travail mené par les équipes de la Régie et par la société de sécurité paie et continue à porter ses fruits. Concernant les casses de véhicules, METPARK a connu une hausse sur le 1^{er} quadrimestre avant une baisse significative à partir de septembre avec des baisses assez notables : - 82 % sur novembre et - 69 % sur décembre alors que ce mois est soutenu sur l'activité.

Le nombre de casses sur l'année a baissé de 9 %. Statistiquement, il y avait 1 casse par jour sur l'ensemble des sites et maintenant, il y a 28 casses par mois.

M. ANDREOTTI précise que, suite à la demande formulée par le conseil d'administration, un courrier va être adressé au procureur de la République cosigné par INDIGO, EFFIA et METPARK pour demander un meilleur traitement des infractions relevées dans les parkings. Depuis le 1^{er} janvier, la Régie a enregistré 1 casse en moyenne par jour. Après avoir échangé avec les représentants d'INDIGO, ils sont exactement sur le même rythme que METPARK.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer qu'actuellement dans les parkings privés de Bordeaux, c'est exactement la même chose.

M. le président ajoute que ce mode de délinquance s'est développé car le risque est moindre. La population marginale baisse grâce au travail et aux mesures qui ont été prises mais qui coûtent de l'argent. Concernant les casses, il faut que la justice et la police aident la Régie. Les casses sont très aléatoires, il n'y a pas de saisonnalité, ni de règle. Aujourd'hui, il y a aussi une recrudescence des cambriolages car ils rapportent à chaque fois entre 4 et 5 000 € du fait de la hausse du cours de l'or.

Info/2026/01/05 : information sur les conventions d'occupation du domaine public signées en 2025

Mme HIRIART indique que, par 2 délibérations votées en 2023, le conseil d'administration a fixé d'une part, les tarifs applicables aux conventions d'occupation du domaine public et a autorisé le directeur général à signer l'ensemble de ces conventions qui ne sont pas soumises à une procédure de sélection préalable. Comme chaque début d'année, il est présenté le tableau qui liste l'ensemble des conventions qui ont été signées en 2025.

Info/2026/01/06 : point d'étape situation Front du Médoc

M. ANDREOTTI précise que, depuis plus de 2 ans, le parking Front du Médoc est fermé suite à une décision du maire de Bordeaux par un arrêté municipal du 1^{er} décembre 2023, arrêté de mise en sécurité urgente. Le 05/03/2024, le maire de la ville de Bordeaux a notifié un nouvel arrêté à la Régie modifiant le 1^{er} arrêté et donnait 27 semaines à METPARK pour la réalisation d'un diagnostic structurel. Ces travaux pris en charge par la Régie pour un coût de plus de 1 M€ se sont déroulés de mars à septembre 2025 avec

notamment un désamiantage partiel avant sondages destructifs et étude structurelle. Prenant acte de ces mesures mises en œuvre et des documents adressés au maire de la ville de Bordeaux par courrier du 16/12/2025, ce dernier a notifié un arrêté en date du même jour prononçant la mainlevée des arrêtés de mise en sécurité d'urgence en date des 1^{er} décembre 2023 et 05 mars 2024. Toutefois, malgré la notification de cet arrêté, la Régie a décidé de maintenir la fermeture du parking car il y a plus de 2 000 étais mis en place dans ce site dans lequel il serait impossible de circuler. Les infiltrations consécutives à l'altération de l'étanchéité de la terrasse sont toujours en cours et comme l'expert le prescrit, le parking continue à se dégrader. L'expert judiciaire avait expressément précisé qu'en l'absence d'un traitement complet de l'étanchéité du parvis, c'est-à-dire de la terrasse, les désordres affectant le parking continueront de le dégrader.

Même si juridiquement, par un arrêté municipal depuis décembre dernier, la Régie aurait pu rouvrir ce parking, il a été décidé de le laisser fermer parce qu'il serait impossible de le faire fonctionner.

M. le président remercie pour ces précisions importantes. C'est un sujet sur lequel le conseil d'administration reviendra.

Mme de FRANÇOIS ajoute que sur ce parking, un gros travail est réalisé avec les services métropolitains et les riverains.

M. le président répond qu'il ne sait pas ce que sera l'avenir de ce site. Ce sera un enjeu pour la prochaine mandature.

Mme de FRANÇOIS précise que les travaux sur les terrasses seront pris en charge par la Métropole.

M. le président indique que les infiltrations de la terrasse ont été signalées depuis des années.

Info/2026/01/07 : rapport du cabinet d'expertise comptable nommé par le CSE

M. ANDREOTTI précise que, lors du conseil d'administration du 30 janvier 2025, il avait été présentée une information faisant état de la désignation, par le CSE en décembre 2024, du cabinet d'expertise-comptable SECAFI pour une mission d'assistance à l'analyse de la situation économique et financière des comptes de METPARK. Il indique que la Régie ne peut s'opposer à la saisine d'un cabinet d'audit par les membres du CSE, c'est de droit.

Ce cabinet qui s'était engagé initialement à finaliser ses travaux sous 4 à 6 mois aura donc mis près d'un an pour présenter au CSE le résultat de son travail.

Son audit portait sur les exercices 2020 à 2023, ce qui est un peu décalé car ces exercices ont été extraordinaires. Un rapport intermédiaire, à sa grande surprise, a été présenté aux membres du CSE en juin 2025 sans même inviter le président du CSE qu'il est et sans échange contradictoire préalable avec le Directeur Général qu'il est. Le principe du contradictoire n'avait pas été respecté, ce qui est surprenant pour tout travail d'audit ou d'évaluation de l'activité d'une Régie.

Le rapport définitif, présenté au CSE le 18 décembre 2025, est annexé à la présente note d'information.

Si globalement ce rapport facturé près de 50 000 € à METPARK semble retracer à peu près fidèlement la situation financière de la Régie entre 2020 et 2023, un désaccord est apparu concernant le traitement comptable de certaines charges d'entretien.

Il a donc été constaté tout au long de cette année d'échanges une difficulté de la part de ce cabinet à appréhender les dimensions réglementaires et budgétaires propres à la comptabilité publique. En effet, il semblerait que le cabinet ne dispose pas d'une maîtrise suffisante de l'ensemble des spécificités applicables comme par exemple, le fait que METPARK impute en charges de fonctionnement certains travaux couverts par la PGER (provision pour gros entretien et réparation).

Il rappelle que sur ce mandat, la Régie a été auditée par la CRC, la DRFIP, la DGFIP, l'IGS, un cabinet indépendant, l'URSSAF et **un** contrôle fiscal est toujours en cours. A ce jour, aucune de ces instances n'avait mis en lumière cette soi-disant erreur d'imputation comptable. METPARK considère toujours que ce qui a été passé en charges doit bien l'être.

M. le président indique que le cabinet SECAFI travaille exclusivement pour les CSE. C'est le droit du CSE de demander un audit. Il constate que ce rapport est dans la même ligne que les autres audits. Lors de cette mandature, de 2020 à 2023, cette période a été très chargée en audits. C'est bien d'être audité, il n'y a pas de souci. Le CSE a demandé cet audit, ce serait bien que cela ne se reproduise pas tous les ans car en tant que salarié, il préférerait que la somme de 50 000 € soit répartie en termes de primes qui profiteraient à tout le monde.

Info/2026/01/08 : bilan des actions de communication 2025

M. ANDREOTTI indique qu'il va laisser la parole au service de Virginie qu'il remercie pour l'énorme travail que son équipe a fourni tout au long de l'année.

Mme GAUTHIER précise qu'un plan de communication ambitieux a été déployé en 2025 avec pour objectif de développer la notoriété de la marque METPARK, de communiquer largement sur les offres et services, de continuer à optimiser l'expérience client et de développer les actions de communication interne.

Mme VILLEGER indique que les actions de communication tournent autour de 3 objectifs principaux :

- des actions de notoriété sur la marque et les offres,
- des actions sur les interactions pour engager les audiences et le public,
- des actions d'acquisition, c'est-à-dire de prospect, et des actions de conversion.

24 retombées médiatiques ont été enregistrées en 2025 dont 6 sur les METSTATION, 6 sur le MGP et rénovation de parcs, 5 sur l'électromobilité, 3 sur le ticketless, 3 sur la diversification des espaces et 1 sur la sécurité. 2025 a été une année exceptionnelle en termes de retombées comme par exemple une référence avec TF1 pour un reportage sur la largeur des places, avec Sud-Ouest, le bonbon, Actu.fr où l'avenir de Front du Médoc a été évoqué.

En termes d'expérience client, il a été relevé un trafic assez fort sur le site internet avec de nombreux et nouveaux utilisateurs. Plus de 100 000 nouvelles personnes se sont rendues sur le site internet de METPARK en 2025, plus de 2 600 personnes ont téléchargé l'appli mobile et plus de 1 730 abonnés y sont enregistrés aujourd'hui.

En 2025, il a été décidé de segmenter les actions pour les adapter aux différents publics : particuliers et professionnels. Des concepts graphiques ont donc été créés avec des publicités ciblées et adaptées, avec une refonte du site internet en l'adaptant à ces différents publics en créant un nouvel espace dédié aux professionnels. Les actions de communication ont donc été adaptées. Des actions ont été menées en digital sur google, linkedIn et également auprès des radios : France Inter, France Culture, des publicités sur la Tribune, Sud-Ouest ainsi qu'un affichage sur les réseaux du tramway. Des actions complémentaires de visibilité et de pédagogie ont été menées sur les offres dédiées aux professionnels permettant de travailler efficacement le développement commercial.

Pour les particuliers, des campagnes de communication ont été menées en publicité digitale sur google ainsi qu'en affichage tramway. De très bonnes performances ont été obtenues en termes de trafic et de click et en termes de résultats comme les 323 rendez-vous pris peuvent en attester.

Fin 2025, il a été enregistré plus de 2 650 installations de l'application mobile, 5 000 consultations du simulateur et 2 000 itinéraires lancés, ce qui souligne un intérêt potentiellement pour la vente et la réservation de places via l'application mobile pour demain.

La Régie a également travaillé sur la visibilité des offres et services dans les parkings avec de l'affichage dans les couloirs, dans les contremarches et des covering de postes de contrôle.

METPARK a organisé l'inauguration du MGP République, 2 inaugurations pour l'installation de bornes IRVE sur Pessac et à Laharpe et 1 inauguration de la METSTATION de Victor Hugo. Ces événements permettent de travailler le rayonnement des projets de la Régie mais aussi de rassembler le personnel.

L'expérience clients en termes de signalétique a été travaillée sur le parcours clients sur plusieurs parkings : allées de Chartres, 8 mai 45, Grand Parc, Libération, ... L'information a été également travaillée sur les différents services et la sécurité dans les parkings.

En ce qui concerne la communication interne, un journal interne est alimenté pour soutenir la communication inter services dans l'attente d'un nouvel intranet qui va voir le jour d'ici quelques jours. Un livret d'accueil a été réalisé pour l'intégration des nouveaux collaborateurs et un rapport d'activité a été créé pour les administrateurs, les partenaires et les clients. Quelques actions à l'attention des collaborateurs ont été réalisées avec des matchs inter-entreprises, des animations déjeuners, des journées d'intégration organisées avec les RH et des pronostics game. Un séminaire a été organisé avec la participation de 110 collaborateurs en journée et plus de 80 en soirée avec des retours très satisfaisants. Il a été organisé le Noël de METPARK avec des décorations installées dans les espaces et la participation à un calendrier de l'avent avec une très belle participation des collaborateurs. La cérémonie des vœux a été organisée avec plus de 130 participants en janvier qui a permis de faire un rappel de toutes les actions menées sur l'année. Le service communication est à la disposition des administrateurs pour remettre les goodies.

M. le président remercie pour cette présentation. Durant cette mandature, s'il y a bien une chose sur laquelle tout le monde s'accordera, c'est le changement de l'image de la Régie. Personne ne pourra le contester et c'est grâce à toute cette partie communication et un travail sur l'image qui a été mis en œuvre. Aujourd'hui, des organismes extérieurs viennent voir comment tout cela a été mis en place car ce n'est pas facile d'avoir une image plus dynamique en tant qu'opérateur de stationnement. Il souhaite remercier les

équipes qui ont travaillé car la communication ce n'est jamais gagné d'avance. Le service communication a été présent sur les réseaux sociaux, sur de nouvelles applications, sur le site internet qui a évolué. Tous les leviers ont été activés durant cette mandature pour que METPARK soit aujourd'hui une référence en termes de stationnement voitures, vélos, ... C'est une belle réussite. Ces efforts ont été continus pendant ces 6 années avec un début de mandat un peu compliqué notamment sur les 2 premières années fortement impactées par le Covid et la Régie a su profiter de cette difficulté pour en faire un avantage et donner aujourd'hui une belle image. Le conseil d'administration remercie les équipes sachant que cela n'est jamais gagné d'avance, il faut sans cesse travailler sur le sujet.

M. ANDREOTTI précise que demain, il reçoit trois nouvelles délégations, une délégation de Nantes Métropole, une de NGE qui gère le stationnement sur Nantes et une délégation de la ville de Bayonne. Ces délégations ont souhaité rencontrer METPARK pour découvrir tous lesancements mis en œuvre en 2025. Cette information est plutôt très intéressante car souvent, il est dit que la communication coûte de l'argent mais que cela ne mène à rien. Grâce à cette communication, la Régie arrive à transformer les choses, à avoir de belles progressions sur certains items et surtout à conserver une fréquentation qui est certainement dû à la communication réalisée.

Info/2026/01/09 : suivi des indicateurs commerciaux – Bilan 2025

Mme GAUTHIER indique que ce bilan jusque-là n'avait jamais été réalisé mais suite à la structuration du service commercial, les indicateurs commerciaux peuvent être présentés. Elle précise qu'elle va laisser la parole à Arnaud, responsable du pôle commercial, qui est arrivé à la Régie il y a 1 an.

M. RAQUIN indique que le chiffre d'affaires global 2025 connaît une progression de 4,3 % par rapport à 2024 et atteint 25,8 M€. Les amodiations sont en augmentation ainsi que les tickets prépayés et les conventions relatives aux partenariats commerciaux mis en place. Le nombre d'abonnements 2025 est en progression de 1,1 % pour atteindre 9 357 abonnés. Un zoom est fait sur quelques produits comme l'autopartage qui affiche une baisse par rapport aux exigences écologiques, un abonnement PMR a été résilié, ce qui représente 5,6 % de diminution et l'offre abonnement seconde voiture mis en place en 2025 est en progression, + 23 %. Le chiffre d'affaires des abonnements 2025 est en baisse de 1,7 %, baisse limitée par rapport aux autres opérateurs. Une étude approfondie des clients de METPARK a été réalisée en 2025, ce qui a permis de faire une répartition du chiffre d'affaires abonnements. Aujourd'hui, les professionnels représentent quasiment 55 % des clients abonnés et 44 % sont des particuliers.

M. ANDREOTTI précise qu'est donnée dans cette information la répartition du chiffre d'affaires par parking, ce qui permet de savoir si le parking est plus fréquenté par les professionnels que les particuliers.

M. RAQUIN indique que cette étude a permis de mieux axer les prospections et de savoir vers qui aller pour proposer des services.

M. le président demande si sur le parking Aréna, les clients sont considérés comme des professionnels ou des particuliers ?

M. RAQUIN répond que ces chiffres correspondent aux événements de la salle de spectacle.

M. ANDREOTTI ajoute que pour ces événements, beaucoup d'usagers de la salle de spectacle réservent directement une place de stationnement sur la plateforme avec le

billet du spectacle.

M. RAQUIN précise que les tickets prépayés ont été poussés en 2025, ce qui a conduit à une belle progression, + 83 % par rapport à 2024. Un vrai travail a été réalisé notamment avec les hôtels qui sont aujourd'hui majoritairement les clients de la Régie sur ce service afin d'offrir à leurs clients des solutions de stationnement à proximité de leurs hôtels.

M. ANDREOTTI remercie Arnaud et ses collaboratrices et collaborateurs car pour la première fois, un travail commercial a été réalisé en rencontrant notamment les hôteliers et les restaurateurs pour vendre des produits. Tout ceci a permis de progresser sur ces produits avec une hausse de 83 %.

M. RAQUIN ajoute que beaucoup de prospections téléphoniques et physiques ont été réalisées pour faire connaître les services de la Régie. Les privatisations sont mises systématiquement en avant lors des rendez-vous BtoB. Ce produit répond à une attente des professionnels qui souhaitent sécuriser des places définies dans un parking soit pour des collaborateurs, soit pour des voitures de service. Il a bien marché + 290 % de plus qu'en 2024. Il y a encore beaucoup de demandes à satisfaire, ce qui est très positif. Les partenariats commerciaux, les lockers, Amazon, Mondial Relay et Vinted Go, installés au fur et à mesure dans les parkings amènent une belle redevance en 2025 et sera encore plus forte en 2026. Deux régies publicitaires travaillent avec METPARK et Détail Car, société spécialisée dans le nettoyage de véhicules, est installée aujourd'hui sur centre commercial Mériadeck mais pourrait s'installer sur d'autres sites en 2026. Le total de ces partenariats est de 136 400 € pour 2025.

Quelques actions commerciales ont été menées pendant l'année notamment sur l'offre METSTATION. En effet, lorsqu'un client vient souscrire un abonnement pour son véhicule électrique ou thermique, le personnel prend le temps de poser des questions pour savoir s'il y a des vélos dans le foyer, s'ils sont sécurisés et explique l'offre METSTATION. Cela porte ses fruits puisque les abonnements vélos ont bien progressé en 2025. La régularisation des abonnements résidents a été menée par téléphonie et par envoi de courrier pour mettre à jour les justificatifs des abonnés résidents. La Régie s'est rendu compte que sur 6 parkings sur lesquels le travail avait déjà été fait, il y a une vingtaine d'abonnés résidents qui sont devenus des abonnés permanents puisqu'ils n'habitaient plus à moins de 1 km du parking.

Le renforcement de la visibilité des offres BtoB a bien été accompagné par les équipes de Solenne qui ont mis en place des campagnes de communication ce qui a enclenché des prises de rendez-vous. Une prospection ciblée a été réalisée pour développer les volumes BtoB en faisant beaucoup de prospection que ce soit physique, téléphonique ou via des mails pour aller chercher des nouveaux clients et faire connaître les offres de la Régie.

Des actions terrain et des animations commerciales ont été menées comme une action terrain dédiée aux salariés de la Poste dans le cadre du séminaire de la semaine de la mobilité où METPARK a pu présenter les offres des METSTATION ce qui a permis de booster ces abonnements.

L'intégration systématique de la privatisation dans l'argumentaire BtoB a permis aux grands groupes de s'intéresser à cette offre ainsi que certains hôtels pour sécuriser des places pour leurs clients. C'est un service supplémentaire proposé par la Régie et qui a priori a trouvé son public. L'optimisation des horaires d'accueil clients a permis aux clients de venir au siège pendant leur pause déjeuner. 13 % de rendez-vous supplémentaires ont été pris sur la période.

Concernant la relation clients, 3 744 rendez-vous clients au siège ont été fixés en 2025, en progression par rapport à 2024, + 5 %. 8 641 appels ont été traités par l'accueil téléphonique, 3 003 demandes d'informations en ligne ont été traitées et portent essentiellement sur la souscription et/ou résiliation d'abonnement et des modifications de comptes clients comme le changement de plaques d'immatriculation. Les motifs de résiliation portent essentiellement sur un changement d'adresse. Les 5 parkings sur lesquels les demandes de résiliation sont les plus importantes sont Victor Hugo, Cité Mondiale, Pey-Berland, Victoire et République.

M. ANDREOTTI ajoute que pour le parking Victor Hugo, les résiliations sont le résultat de la mauvaise fréquentation de ce site.

Mme AMOUROUX indique que par rapport à Victor Hugo, il risque d'y avoir un déménagement de la Caarud qui est juste à côté de ce parking et qui pourrait peut-être être une des solutions pour apaiser le secteur.

M. RAQUIN précise qu'il a été mené 97 campagnes e-mailing, 27 134 ont été ciblées avec un taux d'ouverture de 70 %, ce qui est important. Cela veut dire que les informations sont ouvertes par les clients et appréciées. Les informations communiquées portaient sur les travaux, les nouveaux services et les tarifs. Le fait de donner des informations a permis de diminuer les réclamations puisque les clients sont informés en amont, ce qui est très apprécié. 1 096 réclamations ont été reçues, en baisse de 24 %, 63 remboursements accordés par rapport à 331 demandes. Le délai moyen de 1^{ère} réponse à une réclamation est de 15 H 23 et le délai moyen de clôture est de 18 H 16. Il félicite ses équipes car les réclamations sont réglées en moins de 20 H, ce qui est quand même une performance assez remarquable.

Les réclamations proviennent majoritairement des visiteurs et non des abonnés. Le top 5 des réclamations est constitué de St Jean notamment sur l'arrêt minute car certains jours de grande affluence, les sorties peuvent être plus longues et engendrer un règlement plus long de stationnement. Viennent ensuite centre commercial Mériadeck du fait de la gratuité de stationnement de 2 H liée à un achat dans le centre commercial, l'Aréna car les clients réservent leur stationnement sur le site de la salle de spectacle et s'ils ont un problème avec la réservation se plaignent auprès de METPARK puis République et Gambetta. Les réclamations portent sur les demandes de remboursement, des dysfonctionnements techniques, des objets perdus, des travaux et la sécurité.

M. le président indique que toutes ces informations participent à la transparence de l'activité. Il remercie pour le travail réalisé. Ces chiffres font ressortir que les clients fidèles que sont les abonnés font moins de réclamation que le visiteur classique. L'abonné est un client particulier car il fait confiance sur une période importante.

Info/2026/01/10P : sorties d'actifs

Mme BORDIN-MORA indique qu'actuellement, la Régie est en période de clôture comptable. Cette information et une délibération ont été mises sur table. Cette information a pour objectif d'apporter une précision comptable afin de compléter et de sécuriser la délibération du mois de novembre 2025 liée à la réforme de 197 immobilisations mais sans remettre en cause la décision de la réforme de celles-ci adoptée par le conseil d'administration. METPARK veut préciser que les valeurs nettes comptables retenues dans la délibération ont été établies avant prise en compte de la dotation aux amortissements de l'exercice 2025 et correspondent donc aux valeurs nettes comptables arrêtées au 31 décembre 2024.

Affaire 2026/01/01P : Procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/01P

Affaire 2026/01/02P : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI indique que l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations du budget dans les 2 mois qui précèdent l'examen de ce dernier. La présentation du budget primitif 2026 de la Régie est prévue lors du conseil d'administration de METPARK le 04 mars.

Le présent document donne un éclairage sur le contexte économique actuel que connaît la Régie en distinguant la situation générale d'éléments plus spécifiques qui conditionnent l'évolution de l'activité de METPARK stationnement.

Il rappelle que les tarifs ont été adoptés par une délibération votée par le conseil d'administration du 20 novembre 2025 et la délibération présentant les orientations et la stratégie METPARK sur le mandat actuel qui se termine en 2026 avait été adoptée le 15 décembre 2020.

Le présent débat d'orientation s'appuie sur ces délibérations pour acter les dispositions majeures qui seront retenues pour la constitution du budget primitif 2026 du SPIC stationnement.

Il propose de faire un point sur le contexte macro-économique et les paramètres locaux.

Le contexte macro-économique est un peu compliqué. En Europe, le choc énergétique s'est largement résorbé au cours des deux dernières années et l'inflation a poursuivi sa décrue en 2024 et 2025. Malgré tout, le maintien de conditions financières encore restrictives, lié à des taux d'intérêt durablement élevés, continue de peser sur l'investissement des entreprises et sur la consommation financée à crédit.

Après une croissance modérée en 2025, l'activité économique restera sûrement contenue en 2026, avec une croissance du PIB estimée à environ 1 %. Ces prévisions sont bien évidemment soumises à d'éventuelles variations avec l'actualité locale.

Ces perspectives demeurent néanmoins entourées d'incertitudes significatives. En France, la situation politique et budgétaire est assez agitée et un contexte international assez grave sévit depuis maintenant quelques années. Il est observé dans tous les milieux économiques une forme d'attentisme depuis au moins 2 ans eu égard à ces incertitudes.

Plus globalement, l'économie mondiale évolue depuis plusieurs années dans un environnement marqué par un ralentissement de l'activité et par des chocs

successifs ayant accru l'incertitude macroéconomique.

Concernant les paramètres locaux, comme dans toutes les métropoles françaises, la place de l'automobile est remise en question depuis plusieurs années par les politiques de mobilité urbaine. Ces politiques visent à réduire l'usage de la voiture en centre urbain à travers plusieurs leviers en développant les zones piétonnes, les transports en commun, le vélo, ... et ont un impact sur la fréquentation des parkings.

En parallèle, l'électromobilité a connu une progression soutenue depuis 2021, portée par les dispositifs d'aide à l'achat au niveau national.

Dans ce contexte, plusieurs facteurs structurants doivent être pris en compte pour l'évolution de l'activité de METPARK :

l'accélération de l'électromobilité, la Régie développe les IRVE dans ses parkings ;

- l'évolution des pratiques de mobilité : beaucoup plus de modes de déplacements doux, diversifiant donc les offres de stationnement proposées aux usagers notamment avec les METSTATION,

- l'extension des zones piétonnes et la restriction des accès automobiles dans l'hypercentre de Bordeaux, limitant l'accessibilité à certains parkings et notamment celui que la Régie récupérera en septembre prochain, Camille Jullian, en est une bonne illustration,

- le développement durable du télétravail qui freine la croissance des abonnements de stationnement longue durée dans les zones centrales.

Ces évolutions s'inscrivent dans une tendance de fond observée depuis la crise sanitaire. Depuis le COVID, l'ensemble des opérateurs de stationnement en France sont durablement impactés par une baisse de fréquentation.

L'usage de la voiture en milieu urbain continue de reculer, comme en témoigne la baisse régulière du kilométrage annuel moyen des véhicules particuliers, inférieur à son niveau d'avant crise et inscrit dans une trajectoire décroissante de long terme. Toutefois, la fréquentation cycliste poursuit sa progression et notamment sur Bordeaux de façon nette et importante.

En ce qui concerne les perspectives de recettes, le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 25,8 M€, soit une hausse de 4 % et il est prévu un chiffre d'affaires en 2026 supérieur à 26 M€.

En 2026, le périmètre devrait évoluer avec la reprise en gestion du parking Camille Jullian à partir du 1^{er} septembre 2026 mais, dans le cadre du MGP, il y aura des fermetures partielles des parcs Cité Mondiale dont les travaux devraient débuter l'été prochain et Porte de Bordeaux.

En 2025, les recettes horaires se sont élevées à 14,1 M€, soit une hausse de 792 K€ par rapport à 2024. Il est prévu en 2026 une augmentation du chiffre d'affaires horaires grâce à la réouverture du parking République en année complète alors qu'en 2025, il a été fermé pendant 7 mois et à l'intégration du parking Camille Jullian en septembre 2026.

Pour les recettes abonnements, le nombre d'abonnés VL s'élevait à 9 357 à fin décembre 2025 contre 9 256 l'année précédente, soit une hausse de 1 %. En 2026, il est prévu sensiblement les mêmes étiages.

Le chiffre d'affaires abonnements devrait s'élever à 8,1 M€ en 2025, soit une baisse de 2% par rapport à 2024. Sur 2026, il est prévu une légère augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2025. Si la Régie garde ces mêmes étiages notamment en matière d'abonnements, ce sera satisfaisant.

Les recettes conventions devraient s'élever à 1,5 M€ pour l'année 2026, en légère augmentation par rapport à 2025.

Les recettes amodiations s'élevaient en 2025 à 2 M€. Elles devraient rester stables pour 2026.

Le déploiement des 1500 bornes IRVE va se poursuivre en 2026 avec un objectif autour de 1 000 bornes déployées en fin d'année 2026. La redevance versée par le concessionnaire évoluera aussi à la hausse avec ce nombre de bornes qui progresse.

En ce qui concerne les principaux postes de dépenses, METPARK va poursuivre en 2026 les nombreux travaux de réhabilitation lancés sur ses parcs en raison du manque d'entretien durant les 15 premières années suivant la création de la Régie d'où des investissements et des grosses réparations importants.

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) a été présenté au conseil d'administration de mars 2025 et une version actualisée sera présentée lors du conseil d'administration du 4 mars 2026.

Les principales opérations sont :

- marché global de performance qui est en cours et qui devrait se terminer en 2027,
- poursuite du renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'ensemble des parcs pour 1,8 M€ (sprinklage et portes de compartimentage),
- création d'espaces mobilités douces notamment sur les parkings Mérignac, Pessac, centre commercial Mériadeck et Victoire pour 720 K€ en 2026,
- second marché global de performance pour la rénovation complète des parkings Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian dont le titulaire devrait être désigné à la fin du 1^{er} semestre 2027.

Au total, il est prévu en 2026, 16 M€ au titre des travaux des parcs existants dont 10 M€ sur le MGP.

Les charges de personnel en 2025 devraient s'élever à 9,8 M€, ce qui représente entre 35 et 40 % du chiffre d'affaires. Sur 2026, ce montant devrait être stable malgré les augmentations réglementaires qui s'imposent à la Régie. En effet, les salariés de droit privé sont gérés sous une convention nationale, la convention de l'automobile, et lorsque celle-ci revalorise, comme cela a été le cas en 2024 à 5 reprises ces minimas sociaux, ce sont des augmentations qui s'imposent.

L'effectif moyen en 2025 s'élevait à 164 salariés et devrait rester stable en 2026. Malgré le développement de l'activité et la croissance de la Régie, l'effectif reste stable.

Les autres charges d'exploitation courante, comme les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments, représentent en moyenne 65 % des achats et charges externes.

Les dépenses d'électricité liées à l'exercice 2025 devraient s'élever à 0,7 M€. Pour 2026, ce montant devrait être stable.

METPARK va poursuivre sur l'année 2026, le marché de gardiennage initié en 2024. La nouvelle prestation devrait coûter moins cher.

Il est prévu des travaux de peinture pour 200 000 € et des audits structurels sur différents parkings pour 500 000 €. Il a été décidé de procéder à des audits à l'instar de ce qui a été fait sur Front du Médoc sur des parkings impactés par les mêmes dysfonctionnements.

Dans un contexte inflationniste bien plus maîtrisé et malgré une légère hausse du chiffre d'affaires attendue en 2026, la Régie doit rester prudente.

Par ailleurs, METPARK doit faire face à un plan d'investissement important entre 2026 et 2032 avec principalement la fin du premier MGP et la réalisation du second.

Un plan stratégique et un PMT sur la durée de la prochaine mandature seront présentés au second semestre 2026 devant le nouvel exécutif qui sera mis en place en mai ou juin 2026.

M. le président remercie M. le directeur général pour toutes ces explications qui ont commencé par un focus international et national pour arriver plus précisément à la régie métropolitaine avec les engagements qu'elle aura à tenir sur les années à venir.

Mme de FRANÇOIS remercie pour cette présentation très claire. Il a été question de la prochaine mandature et du parking Front du Médoc et plus précisément de sa rénovation. Il ne faudra pas que les nouveaux administrateurs oublient de regarder comment la Régie va participer au financement de ce changement et de la mutation de ce parking et notamment aux travaux de désamiantage.

M. le président ajoute que ce sujet n'est pas neutre car c'est un sujet technique et financier. Il faudra que le prochain conseil d'administration voit ce qu'il est possible de faire dans le cadre de la Régie pour le parking Front du Médoc. Ce sera un vrai sujet.

Le conseil d'administration prend acte de la délibération n° 2026/01/02P

M. le directeur général quitte la séance pour la présentation de la délibération 2026/01/03P.

Affaire 2026/01/03P : frais de représentation du directeur général – Dotation 2026 et détail 2025

M. le président indique qu'est joint à cette délibération un tableau traçant l'intégralité des dépenses de restauration pour un montant de 831,49 €, soit 92,38 € par repas ou 36,15 € par personne. Ces sommes sont raisonnables. Il ne connaît pas beaucoup de collectivités qui vont jusqu'à cette transparence.

Mme de FRANÇOIS souligne que les frais de représentation 2026 ont baissé par rapport à 2025, ce qui est rare aussi.

Mme BORDIN-MORA précise qu'il est proposé une baisse des frais de représentation de

1 000 €.

M. le président ajoute qu'il n'est pas forcément demandeur que ces frais diminuent mais il faut que ces repas soient utiles.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/03P

M. le directeur général rejoint la salle de réunion et remercie les membres du conseil d'administration.

Affaire 2026/01/04P : convention METPARK/Ville de Mérignac – Parking Mérignac centre

Mme HIRIART indique que depuis plusieurs années, la ville de Mérignac fait bénéficier aux clients du parking Mérignac Centre un dispositif de gratuité du stationnement horaire. La mise en œuvre de cette gratuité est encadrée par une convention du 12 avril 2021 qui arrive à échéance au mois d'avril prochain. Les parties se sont rapprochées pour renouveler le dispositif tel qu'il existait et dans les mêmes conditions. Le projet de convention joint à la délibération prévoit 1 H de gratuité de stationnement horaire du lundi au dimanche 24H/24 et le samedi matin, jour du marché, une gratuité de 8 H à 13 H. La ville de Mérignac compense les gratuités accordées. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer cette nouvelle convention.

M. le président demande si cette convention est votée au conseil municipal de Mérignac ?

M. ANDREOTTI répond par l'affirmative.

M. le président ajoute qu'il faut que M. CHAUSSET se déporte.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2026/01/04P, M. CHAUSSET n'a pas pris part au vote, sa voix est déportée.

Affaire 2026/01/05P : autorisation de signer le marché 2025FCS0037 relatif aux prestations de sûreté des infrastructures de la Régie METPARK

Mme HATINGAIS précise que la Régie a relancé le 07 novembre dernier une procédure d'appel d'offres pour des prestations de sûreté de ses infrastructures. Le contrat est un accord-cadre d'une durée de 12 mois tacitement reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois dans la limite de 48 mois d'un montant maximum de 1,5 M€ H.T pour la durée totale du marché reconductions comprises. 9 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti. La commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier dernier a attribué le marché à la société SGP MOBILE pour un montant de 970 300,46 € TTC. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer le marché à la société SGP MOBILE et tous les documents relatifs à l'exécution du marché y compris les actes modificatifs dont le montant est inférieur à 5 % du montant du marché initial.

M. ANDREOTTI ajoute que ce marché coûte près de 250 000 € par an alors qu'aujourd'hui, il est d'un montant de 350 000 €. La Régie va continuer à assurer cette prestation à un coût mieux maîtrisé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/05P

Affaire 2026/01/06P : délégation donnée au directeur général pour la passation et l'exécution des marchés dont le montant est inférieur aux seuils de publicité et de mise en concurrence

Mme HATINGAIS indique que les seuils de publicité et de mise en concurrence des marchés des personnes publiques ont été mis à jour par le décret du 29 décembre dernier. Le seuil de 100 000 € H.T pour les opérations de travaux a été pérennisé et le seuil de 40 000 € H.T pour les marchés de fournitures et services a été maintenu jusqu'au 1^{er} avril 2026. Au-delà de cette date, ce seuil passera à 60 000 € H.T. Il est proposé aux membres du conseil d'administration dans un souci d'efficacité et de souplesse nécessaire au bon fonctionnement de la Régie de bien vouloir, en complément de la délégation consentie par délibération du 17 décembre 2025, donner délégation à M. le directeur général pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, les modifications des contrats ainsi que les règlements des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils qui sont précisés à l'article R 2122-8 du code de la commande publique et à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/06P

Affaire 2026/01/01F : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI précise que, selon le même article du code général des collectivités territoriales précédemment cité, ce débat sur les orientations du budget présenté fera l'objet au conseil d'administration du 04 mars d'une présentation du budget primitif 2026.

Le budget de la fourrière dépend de 3 paramètres essentiels :

- le niveau d'activité qui conditionne les recettes. Celles-ci dépendent du niveau des tarifs d'enlèvement qui malheureusement ne peut être modifié puisque déjà fixé au maximum légal. En effet, un arrêté ministériel fixe ces frais d'enlèvement et depuis 25 ans, ils ont dû évoluer de 1,50 € malgré des courriers adressés par la présidente de Bordeaux Métropole aux différents ministres de l'intérieur. Ces tarifications n'ont pu être déplafonnées, ce qui malheureusement empêche d'avoir un résultat financier un peu plus conforme à ce que souhaiterait la Régie,
- le niveau des charges consécutives à l'ensemble des prestations réalisées par des tiers directement liées au volume d'activité et aux conditions économiques des marchés passés. Le nouveau marché a été notifié au prestataire GFM/FEREOL au 1^{er} janvier 2026,
- le niveau de maîtrise des autres charges qui sont essentiellement fixes. En effet, des sites sont affectés à la fourrière dont notamment le Haillan depuis 1 an et demi et les autres moyens en particulier humains qui sont mobilisés dans une logique de

mutualisation pour une gestion optimum. Des moyens du SPIC sont mobilisés et ensuite refacturés au SPA.

L'année 2025 a été synonyme, comme l'a rappelé M. le président, d'une reprise d'activité normale avec près de 11 500 véhicules enlevés, niveau similaire à l'année 2023. Environ 11 850 véhicules devraient entrer sur les parcs fourrière en 2026 contre 11 476 en 2025. L'activité devient conforme à ce qui est attendu au niveau de la Métropole.

Les demandes d'enlèvement pour stationnement gênant ont baissé alors que les demandes de mise en fourrière pour stationnement abusif ne cessent d'augmenter, cela concerne les véhicules épaves, des carcasses brûlées. C'est une forte demande notamment des communes limitrophes qui impacte l'exercice financier car ces véhicules ne sont quasiment jamais récupérés, sont détruits et les frais de destruction ne sont pas recouvrés.

Pour ces raisons, le nombre de véhicules détruits ne cesse de croître, près du tiers du total des véhicules mis en fourrière. La facturation des frais de destruction aux contrevenants, établie en fonction des données issues du fichier des cartes grises, ne donne lieu qu'à un taux de recouvrement très limité. En 2025, seuls 21 % ont été recouvrés, + 2 points par rapport à 2024.

Les recettes liées aux véhicules détruits pour ferraille restent incertaines en raison de la volatilité du cours de la ferraille sur les derniers mois.

2025 a été la première année complète d'exploitation du site du Haillan. Les hypothèses seront donc basées sur les résultats de cette année de référence avec un taux de récupération des véhicules de 70% et un prix moyen de recette par véhicule de 165 €.

Au regard des sollicitations croissantes de demandes d'enlèvement des communes périphériques de la Métropole, les moyens mis à disposition du prestataire de transport ont été revus à la hausse depuis 2022 tout comme les lieux de stockage des véhicules. A ce jour, un site est situé à Mérignac pour les véhicules hors gabarit, brûlés et épaves, le site principal du Haillan, un sur 8 mai 45 et un site rive droite sur la commune de Cenon.

Les durées d'intervention et les temps de trajet ont été rallongés sur les communes limitrophes. En effet, c'est plus facile d'enlever des véhicules dans le centre de Bordeaux et de les déposer sur 8 mai 45 plutôt que d'aller sur le Haillan, ce qui impacte encore plus lourdement les exercices financiers.

Les mises en fourrière de plus en plus nombreuses de véhicules épaves et la location de terrain pour stocker les véhicules enlevés ont inévitablement des incidences négatives sur le résultat financier du SPA. En effet, des coûts supplémentaires liés à cette typologie croissante de prestations impactent nécessairement les charges du service.

Les conséquences du développement de ces enlèvements qui concernent le plus souvent des véhicules en stationnement de longue durée et dans un état de dégradation avancé ont inexorablement un impact sur la durée de stockage avant restitution ou destruction des véhicules. En effet, les voitures non récupérées par leurs propriétaires nécessitent des temps de garde beaucoup plus longs.

Le marché d'enlèvement des véhicules est également arrivé à terme au 31 décembre 2025 et depuis le 1^{er} janvier 2026, les enlèvements sont assurés par le groupement GFM/FEREOL dont le forfait mensuel minimum s'établit à 110 K€.

Une convention est établie entre le SPIC et le SPA pour la refacturation de charges.

Elle sera mise à jour pour l'année 2026. Ce principe sera gardé pour optimiser la gestion financière de la Régie pour refacturer les prestations réalisées par le SPIC au SPA.

En matière d'investissement, les travaux d'extension du site de Mérignac ont été terminés début 2025 pour un budget total de 1,8 M€ TTC. Ces dépenses ont été subventionnées à hauteur de 90 % par Bordeaux Métropole, il remercie vivement Bordeaux Métropole.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés sur le site du Haillan afin de faciliter l'exploitation du site et l'accueil des contrevenants et devraient se poursuivre cette année.

L'année 2026 s'inscrira sous le signe de la modernisation avec la dématérialisation des demandes d'enlèvement et le déploiement d'un nouvel outil de gestion d'activité. Ce projet sera conduit en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne fourrière. Les fiches descriptives papier des véhicules où des croix étaient apposées lors des enlèvements des véhicules ne seront plus utilisées. Désormais, des tablettes seront mises à la disposition des polices municipales et de la Police Nationale. L'agent cochera certaines cases pour décrire l'état du véhicule, état qui sera connu par l'ensemble des services concernés par la mise en fourrière : la Police Nationale, METPARK et le prestataire. Cette dématérialisation du process va éviter les erreurs, les contestations et accessoirement elle devrait améliorer la rentabilité financière du service qui est malheureusement déficitaire.

Au regard des perspectives connues, la Régie est confrontée à un déficit structurel, ce qui est dit et rappelé depuis plusieurs années. METPARK essaie de contenir au mieux ce déficit. C'est un service public qui coûte de l'argent comme dans toutes les agglomérations françaises.

Comme sur les 3 derniers exercices, la Régie sollicitera auprès de Bordeaux Métropole une subvention d'équilibre mais il espère qu'elle sera la moins importante et la plus contrainte possible.

M. le président remercie pour toutes ces explications. Le conseil d'administration devra avoir une réflexion sur l'achat du site du Haillan qui éviterait de payer éternellement un loyer sur un site destiné à la fourrière. Des travaux ont déjà été réalisés pour améliorer l'accueil des contrevenants. Ce site était une ancienne casse auto, la récupération des fluides était déjà prévue. Dans le cadre de l'aéroparc, la façade va devoir être traitée avec des plantations. Ce serait dommage d'avoir un endroit idéal et de ne pas pouvoir le conserver. Ce site est très bien placé, ce sera difficile d'en trouver un autre. L'achat sera certes une dépense supplémentaire mais le versement d'un loyer a un coût et la Métropole s'y retrouvera dans 10 ou 15 ans.

L'activité de la fourrière a retrouvé son rythme de croisière. Le directeur de cabinet de M. le préfet était satisfait de la dématérialisation des mises en fourrière, ce qui permettra un meilleur remboursement pour certains contrevenants du fait des dysfonctionnements du fichier des cartes grises qui est mal tenu.

M. PAPADATO fait remarquer que les demandes d'enlèvement pour stationnement gênant ont baissé alors que les demandes de mise en fourrière pour stationnement abusif ont progressé. Comment est fait le différentiel entre stationnement gênant et abusif ? Comment est-ce qu'il est possible de savoir que le véhicule est là depuis 2 jours ou depuis 1 H ? Le stationnement abusif correspond souvent à des voitures abandonnées alors que pour le stationnement gênant, les propriétaires se dépêchent pour récupérer leur véhicule. Il souhaiterait avoir des éclaircissements sur ce point.

M. ANDREOTTI répond qu'un stationnement abusif est défini par le code de la route comme un stationnement sur un même emplacement pendant 7 jours consécutifs. Les policiers municipaux et notamment ceux de Bordeaux, lorsqu'ils sollicitent l'enlèvement d'un véhicule, précisent le motif notamment pour les stationnements abusifs et font des relevés de valve. Ils passent dans une rue, notent la position des roues du véhicule, c'est une inscription sur un cadran horaire du véhicule avec l'embout qui est sur une position. 7 jours après, ils repassent et si cette position n'a pas bougé, ils considèrent que le stationnement est abusif. Lorsque les policiers municipaux demandent une mise en fourrière, ils précisent le motif. Grâce à cela, le service de la fourrière répertorie les demandes. Le stationnement gênant c'est un véhicule devant un garage, sur une place PMR, sur un trottoir. Le stationnement abusif correspond à une définition juridique et avec une pratique et une procédure précises arrêtées par les policiers municipaux. Leurs demandes sont motivées lors des enlèvements.

M. PAPADATO remercie pour cet éclaircissement. La plupart des véhicules enlevés le sont sur Bordeaux. Cela veut dire que si la politique de la police municipale évoluait en portant l'effort sur le stationnement gênant, cela permettrait d'améliorer la situation financière de ce service.

M. ANDREOTTI répond qu'un véhicule enlevé pour un stationnement gênant, généralement, est récupéré dans les 4 à 5 H suivant son enlèvement en réglant les frais, ce qui n'est pas le cas pour les véhicules enlevés pour stationnement abusif depuis des mois voire des années. En effet, si les effectifs de la police municipale enlevaient plus souvent des véhicules devant un garage, sur des trottoirs ou sur des places PMR, potentiellement, le service de la fourrière enregistrerait des recettes plus importantes et donc in fine un déficit moindre et donc une subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole moindre.

M. PAPADATO précise que l'enlèvement des véhicules pour stationnement abusif demande, comme l'a rappelé M. le directeur général, un process et donc plus de temps alors que pour le stationnement gênant, le véhicule est enlevé rapidement.

Le conseil d'administration prend acte de la délibération n° 2026/01/01F

M. le directeur général quitte la séance pour la présentation de la délibération 2026/01/02F.

Affaire 2026/01/02F : frais de représentation du directeur général – Dotation 2026 et détail 2025

M. le président indique que le tableau joint à la délibération fait état d'un seul repas. La dotation 2026 est identique à l'année 2025.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/02F

M. le directeur général rejoint la séance.

Affaire 2026/01/03F : décision modificative n° 3

Mme BORDIN-MORA précise que la décision modificative n° 3 porte sur la quote-part de subvention d'investissement destinée aux travaux sur les sites de Mérignac et du Haillan. Il est proposé d'abonder à hauteur de 25 000 € l'article 777 et le compte 13911 et de diminuer l'article 7574.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/01/03F

M. le président indique que le prochain conseil d'administration se réunira le 04 mars 2026 à 10 H. Ce sera la dernière réunion de cette mandature.

Fin de la séance à 10 H 55

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 4 mars 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

